

Publié le 31 mars 2020

Information : Modalités de remboursement

Cher spectateur, chère spectatrice, cher public,

Suite aux recommandations publiques pour lutter contre la propagation du Covid-19 nous sommes dans l'obligation d'annuler ou de reporter un certain nombre de nos spectacles.

Vous êtes détenteurs de billet(s) acheté(s) sur place (maisons Folie et FLOW) d'un spectacle que nous avons annulé ? Nous procéderons évidemment au remboursement de votre (vos) place(s).

Vous pouvez nous transmettre par voie postale uniquement à l'adresse de correspondance "maison Folie Wazemmes - 70 rue des Sarrazins - 59000 Lille" :☐

1/ votre (vos) billet(s)

2/ le RIB du compte qui a été débité afin d'effectuer le virement de la somme à rembourser.

Concernant les billets électroniques, nous vous avons envoyé les modalités par mail à l'adresse communiquée lors de l'achat de votre (vos) billet(s) en ligne.

A réception de vos documents, nos services administratifs et le Trésor Public mettront tout en œuvre afin que ce remboursement ait lieu dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, nous réfléchissons également au report de nos événements et nous ne manquerons pas de vous tenir informé(e).

Nous restons à votre disposition pour toutes autres questions à l'adresse suivant :
mfwazemmes@mairie-lille.fr